



LE WI-FI DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL ? QUELQUES BONS GESTES À ADOPTER

De nos jours, adultes comme enfants, nous sommes exposés aux ondes électromagnétiques dans tous nos lieux de vie, via divers appareils du quotidien : babyphone, four à micro-ondes, GSM, téléphone portable, tablette, Wi-Fi...

Récemment s'est posée la question de l'utilisation du Wi-Fi dans les structures d'accueil : ce système d'accès à Internet peut-il avoir un impact sur la santé des personnes exposées ?

QU'EST-CE QUE LE WI-FI ?



Le Wi-Fi est un système sans fil permettant une connexion Internet à haut débit, via l'émission d'ondes électromagnétiques de haute fréquence.

Le réseau Wi-Fi permet de connecter simultanément plusieurs appareils au même réseau, depuis différents endroits de l'habitation : GSM, ordinateur, tablette, ... La portée des ondes Wi-Fi atteint plusieurs dizaines de mètres en intérieur, leur intensité diminue lorsque l'on s'éloigne du point d'émission.

Lors de l'utilisation, la borne Wi-Fi et l'ordinateur émettent des ondes électromagnétiques. En ce qui concerne l'ordinateur, si la fonction recherche de réseau n'est pas désactivée, il émettra des ondes en permanence, en cherchant un réseau auquel se raccorder automatiquement.

FAUT-IL LIMITER L'EXPOSITION DES PERSONNES AUX ONDES ÉMANANT DU RÉSEAU WI-FI ?

- S'il n'y a, à ce jour, pas de preuve formelle sur la dangerosité des ondes électromagnétiques pour la santé, nous n'avons pas encore beaucoup de recul.
- L'Organisation Mondiale de la Santé les a classées en 2011 comme potentiellement cancérogènes.
- La puissance des ondes émises par le réseau Wi-Fi est inférieure à celle des ondes émises par un GSM et la source est souvent plus éloignée du corps.
- La position défendue, à ce jour, par le Conseil Supérieur de la Santé, est que les effets des ondes Wi-Fi et GSM sur les individus sont possibles mais ne constituent pas actuellement de risque en matière de santé publique.
- Cependant, dans le doute, il importe d'appliquer le principe de précaution surtout vis-à-vis des femmes enceintes et des jeunes enfants.
- Les enfants passent jusqu'à 10h par jour en milieu d'accueil. En effet, les enfants sont des êtres en pleine croissance et donc, à priori, plus vulnérables.

Partant de ces constats, il apparaît donc sage de limiter l'exposition des jeunes enfants aux ondes électromagnétiques dans les milieux d'accueil.

QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS DE L'ONE CONCERNANT LE WI-FI DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL ?

L'ONE recommande depuis plusieurs années aux milieux d'accueil d'**éviter l'utilisation de Wi-Fi dans les pièces où séjournent ces enfants** et d'appliquer ainsi le principe de précaution, tel que recommandé par le Conseil Supérieur de la Santé.

Plus précisément, l'ONE conseille :

- si cela est possible, de **ne pas installer de Wi-Fi** et d'utiliser uniquement **le système par câble** pour l'accès internet ;
- s'il y a un système Wi-Fi :
 - ➔ de **placer la borne Wi-Fi et le PC dans un lieu où les enfants ne vont pas**, hors des pièces de vie et surtout hors des dortoirs ;
 - ➔ d'**éteindre la borne Wi-Fi** dès qu'elle n'est pas utilisée ;
 - ➔ pour l'utilisation d'une durée plus ou moins longue du PC, il est préférable de se connecter par câble car toute personne qui fait usage d'un poste raccordé au réseau par le Wi-Fi, se trouve à très courte distance de l'émetteur de sa propre machine.
Le rayonnement émis par celle-ci est alors aussi important que celui d'une borne Wi-Fi.

La Cellule Eco-conseil ONE

POUR EN SAVOIR PLUS :

La brochure du SPF santé public
« Les champs électromagnétiques et la santé » :



La fiche d'Espace-Environnement :
« Je peux réduire mon exposition aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques dans ma maison ! »

